

**DELIBERATION****2023/31****SERVICE D'APPUI ET D'ACCOMPAGNEMENT EN FAVEUR DE
LA RENOVATION DU PATRIMOINE PUBLIC**

L'an deux mille vingt-trois le dix-neuf décembre, le Comité syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Thiérache s'est réuni à Buire, au siège de la Communauté de communes des Trois Rivières, sur la convocation légale et sous la présidence de Monsieur Olivier CAMBRAYE.

Conseillers en exercice : 17, Présents : 9, Représentés : 3, Votants : 12

Etaient présents : M. Olivier CAMBRAYE, M. Patrick DUMON, Mme Bernadette HEDIART, M. Michel LANDERIEUX, Mme Katie LEFEVRE, Mme Christelle MAES, M. Jean-François PAGNON, M. Jean-Pierre PREVOT et M. Jean-Jacques THOMAS.

Etaient représentés : M. Patrick FEUILLET par M. Bernard GREHANT, M. Vincent LAMOUREUX par Mme Adeline DUPONT et M. Thierry VERDAVAINE par Mme Dominique VAN ELSLANDE.

Etaient absents excusés : M. Mathieu CANON, M. Hugues COCHET, M. Jean-Luc EGRET, M. Laurent MARLOT et M. Gilles QUEILLE.

Le quorum étant atteint, le Comité syndical, peut délibérer.

Le secrétariat a été assuré par : Mme Bernadette HEDIART.

Dans le contexte actuel de transition écologique, le PETR du Pays de Thiérache s'est engagé dans un état des lieux énergétique du patrimoine public au cours de l'année 2022/2023 afin d'évaluer la situation énergétique du territoire et de mettre en avant les difficultés énergétiques auxquelles les communes sont confrontées.

Sur les 160 communes que compte le Pays de Thiérache, 77 d'entre elles ont exprimé leur volonté d'être accompagnées et soutenues dans une démarche de rénovation énergétique de leur patrimoine public. C'est la raison pour laquelle le PETR du Pays de Thiérache souhaite candidater au Fonds CHÊNE, inscrit dans le cadre du programme Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Energétique (ACTEE+), et porté par la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR).

Cette démarche va permettre au Pays de Thiérache de mettre en place un service d'appui et d'accompagnement auprès des communes de son territoire à travers la mission d'économiste de flux. Cette mission recouvre les champs d'actions suivants :

- La prévention des gaspillages d'énergie et d'eau,
- L'analyse des consommations énergétiques de communes
- L'identification des gisements potentiels d'économie d'énergie
- La définition d'un programme d'action personnalisé
- Et le suivi et l'accompagnement des communes dans leurs projets

Le coût de cette mission est estimée aux frais salariaux de la personne en charge de cette mission, soit environ 38 000 € par an. Une participation au titre du fonds chêne est proposée à hauteur de 55 % du salaire, soit 20 900 €. Le fonds chêne pourra également être mobilisé pour l'acquisition d'un logiciel dédié à ma mission à hauteur de 50 %. Le solde sera à la charge du PETR du Pays de Thiérache et de ses collectivités membres par le biais d'une adhésion au service et/ou d'un coût par étude réalisée par le compte de la collectivité.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Comité syndical du Pôle
du Pays de Thiérache

VALIDE la mise en place du service tel que présenté ;

APPROUVE le budget prévisionnel présenté ;

SOLLICITE la participation du Fonds chène pour le financement du service ;

AUTORISE le Président à engager toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre du projet ;

PRECISE que les crédits seront inscrits au BP 2024 du Pays de Thiérache, aux chapitre et article correspondants.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Président,



Olivier CAMBRAYE

Secrétaire de séance,

Bernadette HEDIART

Acte rendu exécutoire après dépôt
En Sous-Préfecture le
Et publication le